

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 24 JUIN 2013

### **Composition du Conseil Communautaire de la CCLA**

La loi n°2010-1563 du 16/12/10 portant réforme des collectivités territoriales (loi RCT) prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des Communes au sein des conseils communautaires des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ces règles devront s'appliquer à l'issue du prochain renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014. Il est prévu 2 possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges : 1 procédure de droit commun et 1 procédure reposant sur un accord local.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE l'accord local répartissant les sièges comme suit : Marcieux = 2 sièges, Aiguebelette = 2 sièges, Ayn = 2 sièges, Dullin = 2 sièges, Gerbaix = 2 sièges, Lépin le lac = 2 sièges, Nances = 2 sièges, ATTIGNAT-ONCIN = 3 sièges, St-Alban-de-Montbel = 3 sièges et Novalaise = 5 sièges.

### **Demande de subvention Parking de la Poste**

La demande au titre du dispositif « amendes de police » pour la création de 7 places de stationnement dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement des RD 39 et 921 n'a pas été retenue à la session de mai 2013 (dossier incomplet). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la demande.

### **Décision Modificative n°01**

Augmentation/crédits ouverts = 21 900 € (versement fiscalité 2011 à la CCLA) + 54 000 € (emprunt 2012) et 75 900 € (Équilibre des écritures).

### **Temps de travail de la personne faisant fonction d'ATSEM**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de passer le contrat de travail de l'ATSEM à 35H/semaine soit un temps plein.

### **Nomination Coordonnateur INSEE**

Un recensement population aura lieu en 2014 et il convient de désigner un coordonnateur avec l'INSEE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Mme Clarisse RUBIER à cette fonction.

### **Demande de subvention**

Compte-tenu des enfants de la Commune participant aux activités de l'Association « Les Mouettes », le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention de 150 €.

Le Maire,

Jean-Pierre MARTIN